

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE HILE-ALIFA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

HILE-ALIFA COUNCIL

INTERNAL TENDER'S BOARD

Avis d'Appel d'Offre N°024/C-HAL/CIPM/2026 du 24 Août 2026
Maître d'Ouvrage : Maire de la commune de Hilé-Alifa
CPM : Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Hilé-Alifa
Exercice budgétaire : 2026

Objet de l'Appel d'Offres : Acquisition et pose de **Trente Huit (38) lampadaires** solaires dans les localités,
Département de Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINEPAT de l'exercice 2026, le Maire de la commune de Hilé-Alifa, Autorité contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'Acquisition et pose de **Trente-Huit (38) lampadaires solaires** dans les localités de la commune de Hilé- Alifa, Département de Logone et Chari, Région de l'Extrême-nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

- **La réalisation de l'ensemble des travaux de génie civil (fouilles, massifs de fondation des candélabres, remblais, remise en état des sites) ;**
- **Transport et Fourniture de 38 Lampadaires solaires "Tout en 1" de type "Solar Night Hawk Light" avec les caractéristiques suivantes :**
 - LED 40W - Solaire 300W
 - Matériel : Aluminium Panneau solaire 100W Monocristallin ;
 - Lumière : LED 40W, 165lm/W ;
 - Batterie lithium : 12,8V- 424Wh ;
 - Couleur de température : >6000k éclairage 2 à 4 jours après charge complète plus de 10h d'éclairage par nuit
Fonction : contrôle éclairage, (réglage initial : 100% pendant 2 heures, 70% pour les 2 heures suivantes, puis 20% jusqu'au matin) ;
 - Certification : CE, ROHS, IP65, ISO9001 ;
 - Hauteur d'installation : 8 mètres ;

Pylônes galvanisés - 8m de hauteur épaisseur 3mm diamètre haut : 60 mm diamètre bas : 120 mm

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un seul lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Soixante Quinze Millions (75 000 000) FCFA**.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de deux **(02) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire : **22 251 4 33000004 041 464211**

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour ce dossier d'appel d'offres est hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO et dont le montant s'élève à Un Million Cinq Cent mille (1 500 000) francs CFA ; *il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché* et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Secrétariat Général de la commune de Hilé-Alifa, téléphone, 655676124 dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat Général de la commune de Hilé-Alifa, téléphone, 655676124 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de cinquante mille (50 000) Francs CFA, payable à la Recette Municipale de Hilé-Alifa

12. Remise des offres

*Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au **Secrétariat Général de la commune de Hilé-Alifa** au plus tard le 14 Septembre 2026 dès réception des offres à 13 heures et devra porter la mention :*

Avis d'Appel d'Offre N°024. /C-HAL/CIPM/2026 du 24/08/2026

Maître d'Ouvrage : Maire de la commune de Hilé-Alifa

CPM : Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Hilé-Alifa

Exercice budgétaire : 2026

Objet de l'Appel d'Offres : Acquisition et pose de Trente-huit (38) lampadaires solaires dans certaines localités de la Commune de Hilé-Alifa, Département de Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 14 Septembre 2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de Hilé-Alifa, dans la salle de réunion de la commune de Hilé-Alifa.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai

de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission émis par le CDEC à l'ouverture des plis;
- de l'absence d'attestation de catégorisation du sous-secteur autre infrastructure domaine énergie électrique ;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la capacité financière ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la commune de Hilé-Alifa, téléphone 655676124

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 222016696 ou le MO au numéro 696454860

Hilé-Alifa, le 24 Août 2026.

Copies :

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAP/LC (pour information)
- PRESIDENT CIPM/LC (pour information)
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES.

**Le Maire de la commune de Hilé-Alifa
(Autorité Contractante)**

